

## **SQRI 2010-2013 : l'université (encore plus) au service de l'économie**

Montréal, le 30 juin 2010 - En annonçant la deuxième phase de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), pour les trois prochaines années, le ministre Clément Gignac est venu renforcer l'orientation économique et commerciale que le gouvernement a donnée à l'ensemble des activités de recherche au Québec, y compris en milieu universitaire. Si l'on s'en réjouit dans les milieux d'affaires, les chercheurs/chercheuses universitaires ont plusieurs raisons de s'en inquiéter. En effet, les critères de productivité des entreprises s'imposeront aussi dans la recherche publique, laquelle devra intensifier ses rapports avec le secteur privé. Le document officiel du MDEIE est explicite : « le réseautage actif entre le milieu de la recherche et celui des entreprises est primordial », ce qui devrait contribuer à « accroître la productivité et la compétitivité du Québec ». Le gouvernement entend « augmenter le nombre de collaborations université-entreprise de 10 % par rapport à la moyenne annuelle (...) ». Pour ce faire, il accordera plus de crédits d'impôt aux entreprises, lesquelles trouveront doublement leur profit en bénéficiant des infrastructures publiques et de ressources humaines qualifiées.

Toute contribution du secteur privé n'est pas dédaignable évidemment, mais qu'elle soit considérée, par nos dirigeants, comme la clef de voûte de la recherche et de la création universitaires, tant pour leur soutien que pour leur valorisation, indique une incompréhension de leurs finalités. La mission de service public de l'université y est détournée au profit du secteur économique, rabaisant du coup les valeurs et les impératifs d'ordre culturel, intellectuel et social qui sont pourtant sa raison d'être. Sous-entendue, la conception entrepreneuriale de l'université nie sa fonction critique ainsi que la liberté académique qui est indispensable pour le bien collectif.

Telle qu'elle a été présentée, la SQRI 2010-2013 contient plusieurs zones grises. Alors qu'on vante, pour ses retombées économiques, les mérites de la recherche appliquée, réalisée en équipe, on accorde très peu d'attention à la recherche fondamentale et aux initiatives individuelles. Comment les universitaires devront-ils se plier aux exigences de l'« innovation ouverte » qui doit favoriser une commercialisation rapide et le développement de nouveaux marchés? Les critères d'attribution des fonds entre les divers champs disciplinaires à l'université restent également imprécis, puisque les trois organismes de recherche actuels (FRSQ, FQRNT et FQRSC) seront regroupés administrativement sous une entité appelée Fonds Recherche Québec, laquelle sera dirigée par un « scientifique en chef » et « sera gouvernée à terme par un conseil d'administration ». (Cette nouvelle entité relèvera directement du ministre.) La FQPPU continue de s'opposer à la fusion de ces trois organismes de recherche, craignant que cela n'entraîne une diminution des fonds disponibles pour les chercheurs/chercheuses dans leurs domaines respectifs et l'adoption de critères d'attribution indistincts ou inappropriés.

La FQPPU déplore que la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ait été rendue publique le 28 juin 2010, au moment des vacances estivales. La Fédération publiera ultérieurement une analyse détaillée de cet énoncé politique, de ses présupposés et de ses conséquences à l'université.